



vente de maison: propriétaire couple non marié

Par **hirondelle1948**, le **24/05/2011** à **22:23**

bonjour, sommes un couple non marié, ni pacsé, ayant acheté une maison il y a un an, propriétaire à 50% chacun. je désire quitter cette personne.

1°)- Puis-je obliger la personne à vendre la maison ,par quels moyens ? si elle refuse sachant qu'elle ne pourra pas rester dans la maison, n'ayant pas les moyens de l'assumer seule.

2°)-Si elle accepte de vendre :je règle la mensualité de cette maison en attendant sa vente, et qu'elle ne règle pas , que ce passe t-il?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **24/05/2011** à **23:17**

Si elle refuse de la vendre, vous devez l'assigner en justice mais attention, là la seule option si aucun des deux ne veut/peut acheter la part de l'autre, c'est la vente aux enchères publiques donc à un prix pouvant confiner au ridicule